



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE JEUDI 11 FÉVRIER 2021 À 19H00

Conformément aux diverses recommandations et directives émises par le gouvernement et les autorités de la Santé publique du Québec, dont l'arrêté ministériel 2020-004, la séance spéciale du 11 février 2021 se tiendra à huis clos. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

Période de questions pour la séance : Les citoyennes et les citoyens sont invités à transmettre par courriel à direction@saintgerardmajella.ca ou par téléphone au 450-789-5777 les questions destinées aux membres du Conseil, et ce, avant 14 h le jeudi 11 février 2021.

AVIS vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gérard-Majella est convoquée par le maire, M. Georges-Henri Parenteau, pour être tenue par visioconférence à huis clos, le **jeudi, 11 février 2021, à 19h00**, et qu'il ne sera pris qu'en considération que les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Nomination d'un remplaçant pour le Conseil de la MRC Pierre-de Saurel
6. Embauche d'une secrétaire-trésorière adjointe
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Gérard-Majella, ce 8 février 2021

Anny Boisjoli
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil, entre 08h00 et 16h00 le 8^e jour du mois de février de l'an deux milles vingt et un.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 8^e jour du mois de février de l'an deux milles vingt et un.

Anny Boisjoli
Directrice générale et secrétaire-trésorière